

VILLE DE LANGRES



Extrait du Registre des Décisions



LE MAIRE,

DEC-HC-2025-46

TARIFS DES SPECTACLES **Saison culturelle 2025-2026**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-29 en date 04 juillet 2020 modifiée par la délibération n° 2020-74 en date du 14 octobre 2020 portant délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire pour fixer des tarifs des spectacles organisés par le Service Spectacles et aux Associations de la Ville de Langres,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2022-41 en date du 2 juin 2022, fixant les nouvelles dispositions tarifaires pour les spectacles proposés par la Ville de Langres,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le tarif de chaque spectacle pour la saison culturelle 2025-2026.

DECIDE

Article 1^{er} : De fixer les tarifs des entrées des spectacles de la saison culturelle langroise 2025-2026, ainsi qu'il suit :

SPECTACLE	DATE	CATEGORIE DE TARIF
Année 2025 – Autour des Rencontres philosophiques de Langres		
Bagarre, cie Loba	3 et 4 octobre	Tarif E (gratuit)
La jeune fille qui portait bien son NON, cie les Fruits du Hasard	5 et 6 octobre	Tarif E (gratuit)
Le Chat, L'Association Pratique	7 octobre	Tarif E (gratuit)
Impromptu philosophique, cie Les Attentifs	11 octobre	Tarif E (gratuit)
Perikoptô, cie La débordante	12 octobre	Tarif E (gratuit)
Année 2025		
League & Legend, cie 15feet6	14 septembre	Tarif E (gratuit)
Craquage, Marion Mezadorian	7 novembre	Tarif B
Exquiouze my French, Pépito Matéo	13 novembre	Tarif C
Newroz, cie La Meute	20 novembre	Tarif C
Anoumayé, Ludovic Souliman et Salia Kouyaté	26 novembre	Tarif E (gratuit)
SCOOOOTCH !, Les Nouveaux Ballets du Nord-Pas de Calais	3 décembre	Tarif D
Le complexe des homard, cie Act2	9 décembre	Tarif C
Le complexe des homards, cie Act2 (scolaire)	9 décembre	Tarif D

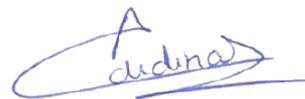
Année 2026		
La pomme empoisonnée, Pan ! la compagnie	23 janvier	Tarif C
La pomme empoisonnée, Pan ! la compagnie (scolaire)	23 janvier	Tarif D
Sous la feuille, Ariane Voineau et Josué Beaucage	28 janvier	Tarif D
Les fous chantants, Opéra de Reims	8 février	Tarif A
L'abolition des privilèges, le Royal Velours	7 avril	Tarif C
L'abolition des privilèges, le Royal Velours (scolaire)	7 avril	Tarif D
Soviet Suprem	18 avril	Tarif A
C'est ta vie, cie 3637	29 avril	Tarif C
C'est ta vie, cie 3637 (scolaire)	30 avril	Tarif D
Yin, cie Monad	12 mai	Tarif C
Rivières, cie Prune	20 mai	Tarif D
Le délirium du papillon – version piano live, Typhus Bronx	26 mai	Tarif B
<i>Spectacles de rue</i>	13 juin	Tarif E (gratuit)
<i>Spectacles de rue</i>	14 juin	Tarif E (gratuit)

Article 2 : Les éventuelles modifications de date de spectacle au cours de la même saison culturelle n'induiront pas de changement de catégorie tarifaire.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services, Mme la Responsable du Service Spectacles et aux Associations et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera transmise à Mme la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité.

Article 4 : La présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via www.telerecours dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Langres, le 12 juin 2025,



Anne CARDINAL
2025.06.12 16:30:30 +0200
Ref:8907018-13396320-1-D
Signature numérique
la Maire